



HAL
open science

Filières cotonnières en Afrique : restructuration, défaillances de coordination et règles collectives

Michel Fok, Sophia Tazi

► **To cite this version:**

Michel Fok, Sophia Tazi. Filières cotonnières en Afrique : restructuration, défaillances de coordination et règles collectives. 2003. halshs-00008937

HAL Id: halshs-00008937

<https://shs.hal.science/halshs-00008937>

Preprint submitted on 8 Feb 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Filières cotonnières en Afrique : restructuration, défaillances de coordination et règles collectives

Michel Fok A.C.
Sophia Tazi

Séminaire S.H.S. du Cirad, Montpellier, 8-9, Septembre 2003.

Résumé

La libéralisation des filières cotonnières en Afrique a débuté au milieu des années 1980 mais le véritable débat sur les modalités de la réforme de ces filière a surgi lors des initiatives pour étendre la libéralisation dans les pays francophones. Dans cette communication, on tente d'abord de restituer les positions relatives à la restructuration des filières cotonnières à partir de la notion de défaillance de coordination. Il est rappelé que la prescription de la libéralisation a reposé sur un raisonnement implicite mettant en exergue les défaillances de coordination de l'Etat. Les discussions sur le bien fondé de cette prescription mettent au contraire en avant l'existence de défaillances de coordination par le marché que les Plans d'Ajustement Structurels (P.A.S.) ont occulté. Alors que l'objectif d'asseoir une complémentarité Etat/marché connaît aujourd'hui de plus en plus de partisans, il y a encore relativement peu d'acquis pour aider à l'atteindre. Le Projet Resocot, dispositif de suivi des filières cotonnières dans six pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali), apporte une contribution dans ce sens. Ce projet a mis au point une méthode d'appréciation de la performance des filières cotonnières en relation avec les objectifs de développement. Cette méthode permet aussi de statuer sur l'occurrence effective des défaillances de coordination par l'Etat ou par le marché. Il ressort que toutes les défaillances potentielles, qu'elles relèvent de la coordination par l'Etat ou par le marché, ne se concrétisent pas. Cette situation procède essentiellement des règles collectives que les acteurs des filières ont su mettre en œuvre à la suite de relations durables, plus particulièrement pour empêcher l'occurrence des défaillances de coordination par l'Etat. La méthode développée fournit ainsi les premiers résultats empiriques pour apprécier le degré de matérialisation des défaillances de coordination. Dans l'optique de pilotage des filières cotonnières pour gagner en performance, la méthode a aussi un intérêt opérationnel en aidant à identifier les défaillances de coordination à corriger.

Abstract

The process of liberalizing cotton sectors in Africa was initiated by mid-1980s but modalities of their reform were only debated when it was attempted to extend the process to francophone countries. In this article, diverging positions regarding the restructuring of cotton sectors are analysed through the concept of coordination failures. Recommendation for liberalization was based upon an implicit reasoning emphasizing state failures. In the opposite, market failures which are overlooked in the Structural Adjustment Plans help to argue against such a recommendation. Whilst the target of a proper State/market balance is increasingly acknowledged, little is proposed to help achieve it.. The Resocot Project, a network device involving the cotton sectors of six countries in Western and Centre Africa (Benin, Burkina Faso, Cameroon, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali), provides some input in this regard. This project carried out a method to assess cotton sector performance in connection with development goals. This method enables also to appraise the occurrence of coordination failures, deriving either from the State or from the market. It came out that all potential failures do not materialized. This situation results mainly from the operation of collective rules that stakeholders achieve to put in place, from long term relationship, in particular to address state failures. The method carried out provides hence the first empirical results to evaluate the degree of expression of coordination failures. In view of monitoring cotton sectors to reach performance gain, the method is also of operational interest by permitting to identify coordination failures to correct.

Mots clés

Défaillance de coordination, coton, libéralisation, état, marché

Key words

Coordination failures, cotton, liberalization, State, market

1. Introduction

La restructuration des filières agricoles est engagée en Afrique depuis le début des années 1980. Elle a concerné d'abord les pays anglophones sans soulever de débat particulier, tant la régression de la production et la faillite financière des filières concernées étaient évidentes et rendaient nécessaire leur réforme (Fok, 2001c). Il n'en fut pas de même lorsque cette restructuration fut proposée aussi pour les filières cotonnières de l'Afrique francophone alors qu'elles étaient dans une phase de forte progression de la production en induisant des effets positifs dans le domaine économique et social (Campagne et Raymond, 1994; Fok, 1998). Le débat sur la pertinence d'une telle restructuration s'est beaucoup appuyé sur la défense d'une démarche d'intégration qui a donné des résultats positifs (Fichet, 1996; Pelletier, 1998; Freud, 1999). Ce débat a pris très vite une tournure passionnée (CFDT, 1998; Véron, 1998; Fichet, 1999) que les médias français et africains n'ont pas manqué de relayer (Cantournet, 1995; Anon., 1996; Zolty, 1996; Zolty, 1997; Boher, 1998b; Sotinel, 1998; Zolty, 1998; Traoré, 1999a; Bérout, 2001). Il cristallise une analyse très critique de la démarche des institutions de Bretton Woods dans la restructuration de l'économie des pays du Sud (Hibou, 1998; Traoré, 1999a; Traoré, 1999b; Fok, 2001a).

L'objet de cette communication n'est pas de raviver le débat mais d'aider à prendre du recul en proposant une grille de lecture pour apprécier correctement la portée et les limites des résultats obtenus par les expériences de privatisation/libéralisation¹ et proposer une démarche pour orienter la poursuite de la restructuration nécessaire des filières cotonnières en Afrique.

Certes, les résultats des expériences engagées paraissent pour le moins mitigés, cependant nous pensons que c'est la disposition d'une grille de lecture qui permettra d'en tirer les leçons. En effet, dans les pays anglophones où la privatisation/libéralisation a été engagée plus précocement, les résultats de production ou la situation de concurrence ne correspondent pas aux effets escomptés. Au Ghana, la libéralisation a donné lieu à des processus d'entente entre les opérateurs privés dans l'approvisionnement en intrants et l'achat du coton-graine (Poulton, 1998), processus qui aboutissent à "taxer" les paysans qui, en retour (Araujo Bonjean et Combes, 2001), trichent en vendant leurs productions aux sociétés cotonnières autres que celles qui leur ont fourni les intrants, échappant ainsi au remboursement des intrants et faussant les calculs des sociétés cotonnières. Face aux difficultés financières des sociétés cotonnières qui en ont résulté et qui menacent la poursuite de la production, le Gouvernement a mis fin à l'expérience de libéralisation totale pour adopter un système de monopole local (Ministry of Food and Agriculture, 2001). Au Zimbabwe, de manière générale, l'impact de la libéralisation de la commercialisation des produits agricoles n'a pas été positif pour les petits paysans (Bautista, et al., 1998). Dans le domaine du coton, le Zimbabwe, pourtant donné comme exemple réussi de libéralisation avec effet favorable pour les paysans (Banque mondiale, 1998; Pursell et Diop, 1998), est un pays où prévaut finalement une situation de duopole des sociétés cotonnières (Larsen, 2002) et où il est observé un renversement de l'effet, initialement positif, à l'endroit des paysans (Goreux et Macrae, 2002). Dans les pays francophones, où la privatisation/libéralisation est engagée notamment au Bénin et en Côte d'Ivoire suivant des modalités diverses, et parfois opposées à l'orthodoxie libérale, les productions et les rendements marquent le pas, les dissensions et les conflits entre les acteurs se multiplient. Ces conflits interviennent dans les domaines essentiels de la distribution des intrants (Bidaux et Raymond, 1997), ou de la commercialisation du coton-graine (Badou, 1998; Boher, 1998a; Adjovi, 2001). Il en résulte une grande confusion (Goreux et Macrae, 2002; Salé, et al., 2003) qui interroge sur l'avenir des filières concernées. (Fok et Tazi, 2003).

¹ Nous employons cette expression "privatisation/libéralisation" pour désigner les actions mises en œuvre dans le cadre des Plans d'ajustement structurel en Afrique et qui sont fondées en grande partie sur la privatisation des entreprises étatiques existantes et sur l'encouragement à l'entrée de nouveaux acteurs pour engendrer une situation de mise en concurrence. Dans la réalité, on observe que, si la privatisation a partout été engagée, la libéralisation a été le plus souvent très partiellement mise en œuvre. Parfois, la privatisation s'est concrétisée avec l'octroi d'un droit de monopole local, à l'opposé des principes de libéralisme, comme on l'observe avec la privatisation de la Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles en 1998.

A partir d'une exploitation de faits empiriques, la présente communication vise à indiquer que la correction des défaillances de coordination est un moyen pour gagner en performance et que cette correction procède de la mise en œuvre de nouvelles institutions², portées par des actions collectives impliquant les acteurs concernés. En conséquence, la poursuite de la restructuration des filières cotonnières pour améliorer leur performance doit permettre de promouvoir de nouvelles institutions et/ou de nouvelles actions collectives nécessaires à leur émergence.

Dans ce but, un premier chapitre est consacré à resituer l'évolution de la perception relative aux défaillances de coordination. Il vise d'abord à montrer que la restructuration des secteurs économiques en Afrique a reposé sur un raisonnement implicite relatif à la fatalité des défaillances de coordination par l'Etat, raisonnement qui a conduit à prôner la seule coordination par le marché. Il est destiné ensuite à souligner les limites de ce raisonnement à partir de la mise en évidence reconnue des défaillances de coordination par le marché, ce qui pousse à admettre la pertinence d'un équilibre ou d'une synergie entre les actions de l'Etat et le marché. Le deuxième chapitre est centré sur la méthode et les résultats d'une analyse de la performance de six filières cotonnières et qui permettent de constater et de comprendre pourquoi toutes les défaillances potentielles de coordination ne s'expriment pas forcément.

2. Une perception réajustée des défaillances de coordination

Le rôle de l'Etat dans le fonctionnement de l'économie des pays africains, et la vision de ce rôle, ont évolué en fonction de l'écho de la pensée libérale dans l'appréciation des politiques économiques.

Au lendemain de l'indépendance de ces pays, on avait implicitement admis que l'Etat devait jouer un rôle prépondérant dans le fonctionnement économique. Cela a été général dans tous les pays africains. Dans le domaine des filières agricoles d'exportation, ce rôle s'était exprimé par l'instauration d'organismes para-étatiques assumant à la fois les fonctions d'exécution et de supervision des diverses tâches, depuis la production jusqu'à l'exportation, en passant par l'approvisionnement en intrants et la fourniture de conseil technique. Il s'agissait d'entités jouissant d'un monopole dans tout ou partie des fonctions indiquées, prenant la forme de compagnies, à capitaux mixtes ou exclusivement publics en Afrique francophone, ou de "commodity boards", en Afrique anglophone, à capitaux exclusivement publics. Une raison objective du rôle assumé par l'Etat reposait sur le caractère récent du fonctionnement de l'économie d'échange dans ces pays, se traduisant par une taille limitée du marché et l'insuffisance, voire l'inexistence, d'un secteur privé capable de réaliser les investissements ou désireux d'assumer les risques correspondants dans les domaines jugés stratégiques (Vernon-Wortzel et Wortzel, 1989; Costello, 1994). Il est remarqué cependant une "dérive du secteur public" avec une grande expansion des entreprises publiques au-delà des domaines stratégiques, dérive à laquelle l'abondance de ressources financières extérieures avait grandement contribué (Bouin, 1992).

2.1. Responsabilité et nature des défaillances de coordination dans la faillite des organismes para-étatiques

La substitution de l'Etat à la force auto-régulatrice du marché est remise en cause au début des années 1980. Cette remise en cause est fondée sur le constat d'un manque de performance des organismes para-étatiques dans la conduite des fonctions économiques qu'ils se sont arrogées. Elle est intervenue lors de l'analyse critique des politiques macroéconomiques et sectorielles, à la veille de la mise en place des politiques d'ajustement structurel pour résoudre les crises aiguës des

² En nous inspirant de Lin and Nugent, 1995. *Institutions and economic development*. in Handbook of Development Economics, (Ed.) J. Behrman and T. N. Srinivasan, Elsevier Science B.V., pp. 2303-2367, une institution est entendue ici comme un ensemble de règles de comportement conçues par les hommes pour orienter les interactions entre eux, en partie pour aider chacun à anticiper ce que les autres vont faire. Elle peut prendre la forme d'un dispositif/organisme pour faire respecter les règles concernées.

finances publiques des pays africains. Rares sont les auteurs qui ont rappelé que les Etats n'avaient pas d'autre choix que de s'impliquer, à défaut d'un secteur privé actif, et osé souligner la réussite fréquente des organismes para-étatiques à asseoir une capacité de production qui n'existait pas auparavant (Costello, 1994) même si ces auteurs reprochent à ces organismes de n'avoir pas été capables de passer à un autre cap une fois la capacité de production installée.

Il peut y avoir une certaine injustice à évaluer les organismes para-étatiques seulement selon le critère de performance, de manière déconnectée du contexte dans lequel ces organismes ont été mis en place. Sans vouloir nous verser dans cette injustice, nous pensons qu'il est néanmoins utile de rappeler la nature des défaillances dans lesquelles ces organismes ont fini par succomber.

On peut considérer que les défaillances se classent en deux catégories. La première catégorie de défaillance résulte du fait que l'Etat (ou ses émanations) s'est engagé à mener des activités que le marché est mieux à même de réaliser. Plus précisément, la défaillance de l'Etat a consisté à continuer à mener des activités de fourniture de biens privés -caractérisés par le caractère rival et d'exclusion de leur consommation (les termes en anglais "excludability" et "subtractability" sont plus appropriés)- alors que le développement du secteur privé rendait celui-ci apte à les assumer (Carney, 1995). De ce point de vue, il est reproché à l'Etat de continuer à se substituer indûment au marché. La prescription de la libéralisation de l'économie repose principalement sur ce constat, mais il y a peu ou pas d'éléments pour démontrer que le développement effectif du secteur privé, et l'environnement économique dans lequel il évolue dans les pays africains, sont tels que le marché peut suppléer efficacement l'Etat.

La deuxième catégorie de défaillances se rapporte aux actions que l'Etat mène, sans que la pertinence d'une telle intervention de l'Etat soit clairement rejetée, mais qu'il exécute de manière inefficace et inefficente. A la base de ce manque d'efficacité et d'efficience, il est mis en avant plusieurs facteurs qui correspondent à ce qu'il convient d'appeler les défaillances de coordination par l'Etat ("State failures") et qui reposent sur le manque de moyens de l'Etat et sur le comportement opportuniste de ses agents. Comme illustration de ce type de défaillance, on cite fréquemment (Kydd, et al., 2002) que :

- ▶▶ l'Etat manque de moyens financiers pour assurer la fourniture en infrastructures,
- ▶▶ il manque de moyens pour disposer des compétences nécessaires afin de fournir et gérer les infrastructures,
- ▶▶ même quand les compétences existent, les agents de l'Etat, généralement sous-payés, sont tentés par des comportements opportunistes les poussant à mettre leurs intérêts personnels au-dessus de l'intérêt collectif. De tels comportements peuvent se traduire par une recherche d'exploitation de rentes de situations poussant les agents de l'Etat à se laisser corrompre pour favoriser certains acteurs...

La dénonciation des dérives de comportement observées dans diverses situations est très fréquente (Bouin, 1992; Costello, 1994), l'effet de répétition a concouru à consacrer le caractère inévitable, voire fatal, de ces défaillances de coordination par l'Etat. Peu ou pas d'effort a été consenti pour s'assurer de cas de non-occurrence de ces défaillances, en occultant le fait qu'il y a eu aussi beaucoup d'organismes para-étatiques performants (Bouin, 1992; Costello, 1994). Les études épinglant l'expression de ces défaillances se focalisaient uniquement sur les pays analysés, sans tentative de les éclairer par les observations dans d'autres pays. On est tenté de dire qu'on s'est bien gardé de rechercher des contre-exemples possibles. Une conséquence de cette orientation est de faire admettre que la solution naturelle et logique pour améliorer la performance des secteurs économiques est de les affranchir des défaillances de coordination par l'Etat, donc de laisser œuvrer le marché. Ce faisant, on a même occulté l'analyse de la nature de certains biens ou services qui peut exclure toute intervention par les opérateurs privés.

2.2. Reconnaissance tardive des défaillances de coordination par le marché

La mise en œuvre de la libéralisation économique dans le cadre de Plans d'ajustement structurel (P.A.S.) n'a pas donné les résultats à la hauteur des espérances, d'aucuns diraient même que rares sont les P.A.S. ayant donné de résultats réellement positifs (Traoré, 1999b; 2001). Il n'est pas de notre objet de faire le bilan des P.A.S. mais de souligner les insuffisances des politiques mises en œuvre du fait de la non-prise en compte des défaillances de coordination par le marché dont la correction aurait nécessité une intervention de l'Etat (Fafchamps, et al., 1994). Les défaillances identifiées et aujourd'hui largement reconnues sont de plusieurs ordres.

2.2.1. Défaillance par absence/insuffisance de marchés

En premier lieu, il est signalé que, dans beaucoup de pays en développement, le marché est défaillant, car il n'existe pas ou pas suffisamment, pour la fourniture de certains biens ou services même de caractère privé (Carney, 1995). La défaillance incontestable concerne notamment le manque d'institutions financières s'adressant directement aux paysans, phénomène abondamment étudié (Creupelandt, 1979; Binswanger et Sillers, 1983; Shepherd, 1988; Lele, et al., 1989; Fontaine et Sindzingre, 1991; Gergeley, 1992; Fafchamps, et al., 1994; Poulton et etc, 1999). L'absence de marché d'assurance contre les calamités naturelles reste encore générale dans les pays en développement. Même s'il y a une perception courante quant à la disponibilité de la main-d'œuvre, l'Afrique souffre du manque de marché du travail dans les zones rurales (Bassett, 1988; Peltre-Wurtz et Steck, 1991; CMDT, 1992; Tersiguel, 1993; Fafchamps, et al., 1994; Strasberg, 1997; Fok, 1999a; Fok, 2000; Fok, 2001b). C'est l'insuffisance de marché pour les produits vivriers qui pousse essentiellement les paysans à produire par eux-mêmes ce qu'ils consomment et à se détourner d'une spécialisation dans les cultures de rente (Fafchamps, et al., 1994). Dans certains pays comme le Mozambique, le marché des produits vivriers ne peut qu'être très imparfait car il n'existe pas encore de marchés ruraux en lieux et périodes fixes et où l'offre et la demande en produits agricoles peuvent se rencontrer. L'insuffisance dans l'organisation des marchés physiques est une indication des coûts élevés de transaction qui peuvent limiter l'implication des opérateurs privés tant dans la commercialisation des produits agricoles que dans le domaine de la fourniture des intrants (Fok, 1999d).

En anticipant la mise en œuvre de P.A.S., certains auteurs avaient déjà conscience de l'imperfection de certains marchés que nous avons rappelée et ils ont prôné la mise en place préalable "d'arrangements institutionnels" et mis en garde contre une restructuration trop précipitée des services agricoles (Creupelandt, 1979). C'est ce que constatera aussi Stiglitz (1999), mais bien plus tardivement. De manière plus globale, Pongsiri, (2001) insiste sur la mise en place d'un cadre de régulation avant l'exécution de tout partenariat public/privé.

2.2.2. Défaillance dans la fourniture et gestion des biens publics/communs

En second lieu, le marché est défaillant pour la fourniture de biens publics et/ou la gestion des biens communs qui sont cependant nécessaires pour le bon fonctionnement économique de manière générale ou des filières agricoles de manière restreinte. Il s'agit par exemple des infrastructures routières pour réduire les coûts dans la collecte et le transport des produits agricoles ou des intrants, de la mise au point (recherche) et de la diffusion (vulgarisation) des messages techniques pour une production rentable et compétitive (Carsalade, et al., 1993). La disparition de la distribution des intrants après la privatisation dans certains pays procède de l'insuffisance ou du mauvais état des réseaux de communication (Gergeley, 1992) : cette activité supporte des contraintes spécifiques qui limitent sa rentabilité que des coûts de transaction exorbitants peuvent même annihiler, de sorte que peu d'opérateurs privés s'y risquent en Afrique (Upton, 1992; Fok, 1999d).

La distinction de la fourniture des biens publics est maintenant clairement faite et le rôle de l'Etat est explicitement reconnu même dans les réflexions des partisans de la libéralisation/privatisation

(Badiane, et al., 2002). Plus précisément, Tripp (2003) souligne que c'est à l'Etat qu'il revient d'instaurer un environnement favorable pour promouvoir l'adoption des progrès techniques en agriculture, comme par exemple un contexte de protection de la propriété intellectuelle. En absence de fourniture des biens publics, la production peut ne pas s'exprimer ou s'exprime à un niveau bien en-deçà du niveau optimal.

A défaut de gestion des biens communs, tels que les ressources naturelles mobilisés (sols, nappes phréatiques...) la production peut ne pas s'avérer durable (Gibbon, 1999) car l'idée de la privatisation des biens communs, comme les ressources naturelles, apparaît comme un leurre (Weber et Revéret, 1993).

2.2.3. Défaillances par les contraintes d'externalité et de sélection adverse

En troisième lieu, le marché n'est pas capable de gérer les effets d'externalité, c'est-à-dire le fait que la consommation d'un bien par un individu peut affecter positivement ou négativement d'autres individus. Il en découle que les biens ou services avec des externalités positives tendent à être insuffisamment fournis alors que ceux avec des externalités négatives tendent à l'être au-delà du souhaitable (Carney, 1995). La diffusion de messages techniques nécessaire à une production rentable et durable est l'exemple de service à externalité positive, car bénéficiant aussi à ceux qui n'en ont pas été les cibles directs. A l'opposé, la distribution de produits chimiques défectueux, et en particulier les pesticides, est un exemple de service à externalité négative : l'inefficacité a des effets négatifs dont pâtissent aussi les paysans du voisinage qui ont utilisé les bons produits.

En quatrième lieu, le marché est également soumis au risque de sélection adverse, phénomène résultant du fait que l'appréciation de la qualité d'une fourniture de bien ou de service ne peut pas être correctement effectuée au moment de l'acquisition de ce bien ou service. Il en découle que les fournisseurs peuvent être tentés de fournir des qualités sous-optimales, et en absence d'un contrôle, un tel phénomène peut conduire à limiter ou à faire cesser la demande. Dans le domaine de la commercialisation du coton, la difficulté de relier rigoureusement la qualité du coton-graine à celle du coton fibre est à l'origine de contestation du classement du coton-graine à l'achat de celui-ci. Ces exemples illustrent la nécessité d'éditer des règles, de les faire admettre et de les faire appliquer de manière crédible, ce qui dépasse le "pouvoir auto-régulateur" du marché.

2.2.4. Défaillance par la spécificité et les économies d'échelle des investissements

La spécificité de certains investissements nécessaires fait émerger deux types de défaillance du marché dans les pays en développement. En raison de la spécificité de ces investissements, les investisseurs peuvent percevoir un risque financier prohibitif en l'absence d'une garantie d'environnement économique sécurisé. A défaut d'un tel environnement, les investisseurs peuvent alors préférer ne pas s'engager, empêchant ainsi la production de se concrétiser (Trade and Development Board, 1997; Pongsiri, 2001; Kydd, et al., 2002). Un tel constat permet de retrouver le rôle de l'Etat dans le développement du marché et le développement économique que certains auteurs avancent dans une nouvelle lecture d'Adam Smith (Goldsmith, 1995).

En dehors de leur spécificité possible, les investissements nécessaires peuvent exprimer des économies d'échelle de sorte qu'il y a un risque de monopole naturel qui induit une production en-deçà de l'optimum possible et une politique de prix défavorable pour les autres acteurs impliqués (les producteurs). Dans le cas du coton, si on se réfère à une étude qui recommande à la Chine la modernisation du parc d'égrenage avec des unités à capacités plus grandes³, pour réduire les coûts en gagnant en rendement égrenage (Nyberg, et al., 1994), on peut admettre que les économies d'échelle peuvent exister. En se plaçant dans le contexte africain, nous pensons que l'appréciation de

³ Il était recensé alors 11700 unités d'égrenage pour une production totale de 3 500 000 tonnes de fibre, soit une production moyenne de 300 tonnes/usine, à comparer aux dernières unités installées en Afrique avec des capacités de 25-30 000 tonnes.

l'existence d'économies d'échelle ne doit pas se limiter seulement à l'activité d'égrenage, mais aussi aux activités connexes telles que la fourniture d'électricité qui est une activité à économies d'échelle incontestables. En Afrique francophone, on estime que près de 40% de la fibre de coton produite provient des usines d'égrenage qui doivent être autonomes en électricité à défaut de fourniture publique.

2.2.5. Défaillance du marché dans son pouvoir d'exclusion

L'agriculture dans les pays en développement est le fait d'un nombre important de paysans pauvres aux moyens très limités, cela est particulièrement vrai en Afrique. Leurs demandes en intrants agricoles sont géographiquement dispersées, en faibles quantités et il en est de même pour les produits agricoles qu'ils proposent. Tout ceci peut décourager les opérateurs privés à consentir des coûts importants pour aller réaliser des transactions avec ces paysans (Carney, 1995). En somme, le marché ne se met pas en place car la demande ne veut pas aller rencontrer l'offre ou inversement. Ce phénomène peut être accentué dans les zones géographiques défavorisées pour des raisons naturelles (pluviométrie insuffisante, sols trop pauvres...) là où la covariance du risque d'échec de la production agricole est par ailleurs très grande, décourageant ainsi les opérateurs privés à y consentir des crédits agricoles ou à le faire avec un coût élevé de crédit.

Ainsi, du fait de cette spécificité, en laissant opérer la seule logique de marché, beaucoup de paysans peuvent se trouver exclus de la production ou être exclus du bénéfice de services pour produire plus efficacement, de sorte que la production et la productivité sont inférieures aux optima possibles. Si on ajoute le souci d'équité visant à accorder un droit universel à la production et au bénéfice des services d'appui, on est conduit à considérer qu'il n'est pas satisfaisant de s'en remettre uniquement à la coordination par le marché.

Globalement, une fois que nous avons passé en revue les types de défaillances de coordination par le marché, il est important de souligner que la performance d'une production n'est pas seulement influencée par les coûts de transaction dans le marché du bien produit, elle est aussi affectée par les défaillances d'autres marchés (Fafchamps, et al., 1994). On voit ainsi qu'en Afrique, il serait hasardeux de considérer qu'une production puisse être affranchie de l'influence négative découlant de l'absence ou de l'insuffisance de marchés. Dans le cas spécifique du coton, Fok (2001b) a indiqué les imperfections de quelques marchés, combinaisons des diverses imperfections mentionnées précédemment, et a pointé leurs conséquences sur l'adhésion des paysans à la production cotonnière en Afrique.

2.3. *Lacunes pour réaliser le bon dosage souhaité dans la coordination par l'Etat et par le marché*

La reconnaissance des défaillances de coordination de marché conduit à admettre qu'il y a des domaines où l'intervention de l'Etat est justifiée. Cette reconnaissance pousse à nuancer les premières positions très orthodoxes de libéralisation et à considérer que l'Etat doit continuer à jouer un rôle de régulation pour compenser les limites de la coordination par le marché (Fok, 1999c). Finalement, toute la question est le bon dosage entre les deux formes de coordination (par le marché et par l'Etat), en considérant ces deux institutions comme des homologues réciproques (Fafchamps, et al., 1994; Goldsmith, 1995; Minogue, 2001), l'un ayant besoin de l'autre et inversement.

L'objectif d'une coordination complémentaire par l'Etat et par le marché, ou d'une véritable synergie entre l'Etat et le marché, poussant à parler de "coordinated market economies" (Kydd, et al., 2002), semble plutôt faire consensus aujourd'hui. Selon Pongsiri (2001), c'est parce qu'on est dans un contexte où prévaut "l'économie mixte" avec une combinaison d'entreprises publiques et d'entreprises privées concurrentielles, que davantage de coordination est exigée pour gérer leur inter-dépendance. Il y a cependant très peu d'informations, fondées sur des données empiriques, pour aider à concevoir et à concrétiser la complémentarité souhaitée. Comme dit Carney (1995) la connaissance reste insuffisante pour savoir dans quels domaines d'activités l'Etat doit se retirer, jusqu'où, et suivant quelle séquence temporelle.

Il y a néanmoins des contributions pour proposer une mise en œuvre de la complémentarité dans certains domaines. Dans le domaine de la production/distribution des semences (Jaffee et Srivastava, 1994) apportent une contribution remarquable pour analyser le rôle, la portée et les limites du secteur privé à partir de quatre critères reposant sur les risques de défaillances de coordination par le marché (existence d'économie d'échelle, existence d'externalités, difficulté d'exclusion et risque de sélection adverse). C'est la même démarche qui a été appliquée pour mettre en avant la nécessaire complémentarité public/privé pour la fourniture des services vétérinaires (Umali, et al., 1994). Ces deux contributions ne prennent cependant pas en compte les défaillances potentielles de coordination par l'Etat dans l'exécution des activités qui lui reviennent.

Face à l'absence ou l'insuffisance de marché pour les biens ou services privés, Carney (1995) indique que l'Etat est fréquemment tenté d'intervenir pour les fournir alors qu'il devrait se limiter seulement à créer les conditions pour favoriser l'intervention des opérateurs privés. Selon nous, pour créer ces conditions, il faut d'abord savoir où les défaillances de coordination, par le marché ou par l'Etat, s'expriment.

On ne dispose pas, à notre connaissance, d'étude permettant de statuer sur le degré de fatalité d'occurrence des défaillances de coordination par l'Etat ou par le marché, ni sur les défaillances à degré de fatalité supérieur. On ne sait pas non plus ce qui pourrait faire qu'une défaillance de coordination possible ne s'exprime pas. On a en particulier peu analysé l'impact des actions de coordination par les acteurs des filières concernées, actions à ranger aussi dans le registre des actions collectives, pour surmonter les défaillances de coordination par l'Etat ou par le marché. Il nous semble que ce sont deux questions importantes auxquelles il faut répondre pour aider à ajuster les politiques de restructuration des filières agricoles et des filières cotonnières en particulier.

Dans le cadre de l'exécution du Projet Resocot, projet d'analyse de la performance des filières cotonnières dans six pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, des méthodes et des outils ont été développés et ont permis d'avoir une première appréciation empirique sur l'occurrence des défaillances de coordination, par l'Etat et par le marché, et sur les règles qui ont empêché cette occurrence dans un nombre significatif de cas.

3. Règles collectives en réponse aux défaillances de coordination

3.1. Objectifs et dispositif du Projet Resocot

Le Projet Resocot, financé conjointement par le Cirad, et les Ministères des Affaires étrangères de la France et des Pays Bas, vise à appréhender les relations entre performance des filières cotonnières et leurs modes d'organisation. Sa mise en œuvre s'appuie sur le cadre théorique de l'économie néo-institutionnelle pour aborder la description et la compréhension du fonctionnement des filières cotonnières. Il présente l'originalité de référer la performance des filières aux objectifs de développement pour lesquels il est observé une sorte de consensus international (réduction de la pauvreté, durabilité environnementale et compétitivité internationale). Il est réalisé dans un "dispositif expérimental" constitué de pays dont les filières cotonnières ont connu des évolutions institutionnelles assez différenciées. Les restrictions budgétaires ont réduit cependant le nombre de pays à six, avec une sous-représentation regrettable de pays à évolutions plus orientées par la libéralisation :

- ▶ Le Ghana est engagée dans la libéralisation depuis le milieu des années 1980 et a décidé depuis 2001 de changer d'orientation en optant pour un modèle de monopoles locaux.
- ▶ La Côte d'Ivoire a mis en œuvre un tel modèle de monopoles locaux depuis 1998 mais avec une phase de transition de 3 ans au cours de laquelle les fonctions d'approvisionnement des intrants et de commercialisation sont restés bien centralisés.

- ▶ Le Bénin a procédé à la privatisation de l'approvisionnement des intrants puis de l'égrenage depuis le début des années 1990 mais avec des modalités très particulières où le rôle de l'Etat reste prépondérant. Le pilotage de la filière par un organe interprofessionnel est devenu effectif quoique encore à ses débuts.
- ▶ Le Burkina Faso est resté fidèle à un système intégré mais en concrétisant l'entrée des paysans dans le capital de la société cotonnière et en permettant aux paysans d'assumer la présidence du Comité de gestion de la filière.
- ▶ Le Mali vient d'accepter le principe d'évoluer vers un modèle de monopoles locaux et la vente des actifs aux opérateurs privés est tout juste engagée
- ▶ Le Cameroun présente le modèle intégré le plus proche du système qui a fonctionné dans tous les pays de l'Afrique francophone et n'avait pas encore choisi une voie précise d'évolution institutionnelle (le choix de la privatisation de la société cotonnière Sodecoton a été retenu vers la fin du Projet Resocot).

3.2. Méthodes et outils

L'exécution du projet Resocot s'est concrétisée par le développement d'une méthodologie et d'outils associés, en particulier la mise au point d'un ensemble opérationnel de bases de données articulées pour en faciliter l'exploitation. L'achèvement de ce projet a donné lieu à l'édition d'une plaquette succincte, d'un CD-ROM et d'un rapport de synthèse, pour donner information détaillée sur la méthodologie, les outils et les résultats obtenus. Nous nous limitons ici à expliciter les méthodes pour aider à comprendre comment il nous a été possible de statuer sur l'occurrence ou pas des défaillances de coordination.

3.2.1. Des objectifs de développement aux indicateurs de performance

Comme déjà indiqué, le Projet a retenu l'option d'apprécier la performance des filières au regard des objectifs de développement. L'option de nous appuyer sur les acquis de l'économie néo-institutionnelle nous a poussés à retenir l'hypothèse que la performance dans la conduite d'une activité est uniquement influencée par les défaillances potentielles de coordination qui peuvent l'obérer. La mise en relation des objectifs de développement avec les indicateurs de performance découle alors de cinq étapes :

1ère étape : Décomposition des objectifs de développement correspondant aux grands objectifs à long terme de la communauté internationale (objectifs globaux) : réduction de la pauvreté, durabilité environnementale et santé publique, compétitivité internationale. Ceux-ci ont été déclinés en objectifs partiels de différents niveaux. En pratique, avec la déclinaison assez fine des objectifs de développement en objectifs partiels, la correspondance ressort naturellement entre chaque objectif partiel et les procès techniques et transactions concernées (globalement appelés "étapes techniques"). Cette mise en correspondance est le maillon essentiel de la relation entre objectifs de développement et filière cotonnière.

2ème étape : Identification des défaillances potentielles de coordination pour chaque couple objectif partiel/étape technique. C'est cette identification qui mobilise plus spécifiquement l'expertise cotonnière des chercheurs. Pour identifier de manière assez exhaustive l'ensemble des indicateurs qui aident à évaluer la performance, le travail d'identification a été réalisé en se positionnant dans deux scénarii extrêmes d'organisation des filières cotonnières : un scénario de coordination exclusivement par le marché d'une part et un scénario de coordination exclusive par l'Etat d'autre part. Cette démarche vise à repérer toutes les défaillances potentielles relevant des deux types de coordination. Comme, dans la réalité, l'organisation est à mi-chemin entre les

deux extrêmes, la démarche suivie donne une bonne assurance d'avoir identifié l'essentiel des défaillances potentielles de coordination.

3ème étape : Anticipation des **conséquences possibles des défaillances** potentielles de coordination sur la performance. Il s'agit d'une simple traduction des défaillances potentielles identifiées en conséquences, traduction qui découle assez naturellement de l'étape précédente.

4ème étape : **Identification des indicateurs de performance** qui correspondent aux conséquences des défaillances. Les indicateurs de performance ne sont autres que l'expression des conséquences des défaillances potentielles précédemment listées. Ces indicateurs peuvent être des données brutes à collecter ou des données calculées à partir de données brutes à identifier. C'est cette identification des indicateurs qui a engendré l'établissement de la liste des données brutes à collecter.

5ème étape : **Evaluation des niveaux de performance.**

La démarche analytique suivie a pour conséquence d'établir des relations multiples entre un objectif de développement, une étape technique de la filière et les indicateurs de performance. Ces indicateurs sont le plus souvent de natures différentes (variable quantitative, qualitative ou booléenne). Ce caractère multiple des critères pour juger d'une performance a conduit à opter pour une appréciation qualitative avec affectation de notations à chaque indicateur : 7 = situation très favorable ; 5 = Situation favorable ; 3 = situation défavorable ; 1 = situation très défavorable. Dans la notation des indicateurs qui est réalisée pour chacun des six pays du réseau, il est aussi pris en compte les niveaux de ces indicateurs dans les autres pays, de sorte qu'on parle d'une appréciation qualitative et relative.

Cette démarche en cinq étapes a permis de donner une appréciation de la performance des filières au regard des objectifs de développement, en faisant émerger la notion de performance partielle à deux niveaux : premier niveau de performance partielle vis-à-vis de chacun des trois objectifs globaux de développement, deuxième niveau de performance partielle à l'intérieur de chaque objectif global.

La démarche suivie qui a permis de descendre des objectifs de développement jusqu'aux indicateurs de performance, autorise aussi de remonter, à partir de l'appréciation des indicateurs de performance, pour statuer sur l'occurrence effective ou pas des défaillances potentielles de coordination qui leur correspondent.

3.2.2. De l'appréciation des indicateurs de performance à l'appréciation de l'occurrence des défaillances de coordination

Dans notre démarche pour appréhender la performance, nous avons retenu l'hypothèse que celle-ci est seulement obérée par les défaillances de coordination qui s'expriment effectivement. Un état de performance révèle en définitive si les défaillances potentielles se sont avérées ou pas. On a retenu la méthode d'apprécier la performance de manière qualitative en y attribuant une notation. Avec cette méthode, le caractère "miroir" entre performance et défaillance de coordination est facile à exploiter. En pratique, un indicateur de performance avec un état défavorable (une note de 1) révèle une forte pesanteur de la défaillance correspondante qui prend ainsi une note de 7. A l'opposé, un état très favorable d'indicateur de performance avec une note de 7 témoigne de la quasi absence d'influence de la défaillance correspondante qui prend ainsi une note de 1.

Dans la réalité, à une même défaillance, peuvent correspondre plusieurs indicateurs, c'est pour cela que la notation des défaillances de coordination, dans une appréciation qualitative et relative, résulte

de la combinaison (moyenne) des notes des indicateurs correspondants. Une même défaillance peut s'appliquer aussi à plusieurs étapes techniques de la filière cotonnière et la combinaison des indicateurs correspondants peut changer d'une étape à une autre. En somme, parler de statuer sur l'occurrence d'une défaillance de coordination dans ce cas est insuffisamment précis, il faudrait préciser en plus l'étape technique et l'objectif de développement concernés. Ainsi, pour un objectif donné de développement, on peut évoquer la défaillance "absence de politique efficace de concurrence" de manière générale, ou pour une étape technique particulière si elle n'est valable que pour celle-ci.

A partir de la collecte de données réalisée par les équipes africaines du Projet, les indicateurs de performance ont pu être appréciés et nous pouvons ainsi remonter sur les défaillances de coordination qui ont opéré ou pas. Avant d'aller plus loin, il convient de rappeler que la collecte de données n'a pu être exhaustive en raison d'une certaine difficulté d'accès à l'information disponible. Une telle situation influe sur l'appréciation des défaillances de coordination, car il a été retenu d'apprécier négativement un indicateur qui manque (en lui donnant une note de 1,4 qui la distingue de la note 1 mais qui a la même valeur dans les calculs opérés) : cette façon de faire implique qu'une forte influence d'une défaillance de coordination peut être signalée en raison d'un problème d'accès à une information pertinente alors qu'elle n'est pas forcément réelle. Même quand l'information a été obtenue, son appréciation (par un seul acteur, un chercheur en l'occurrence) peut être incorrecte, en raison d'un manque de connaissance sur le fonctionnement de la filière cotonnière. Aussi, cette réserve sur la qualité d'appréciation des indicateurs de performance (qualité qui peut néanmoins être améliorée) doit être considérée dans l'appréciation des enseignements sur l'occurrence des défaillances de coordination.

Avec notre démarche de notation, pour pouvoir se prononcer si une défaillance potentielle de coordination s'est avérée ou pas, nous avons retenu que la notation qui lui correspond doit dépasser 4. Cela permet de construire des tableaux de synthèse, pour chacun des objectifs de développement (objectif partiel de niveau 1), pour donner le nombre de pays pour lesquels la défaillance est jugée avérée ou pas. Ce faisant, nous avons aussi classé les pays en fonction de l'orientation des modes d'organisation de leurs filières cotonnières. Nous avons placé le Ghana dans la catégorie du mode d'organisation orienté par la libéralisation et les 5 autres pays dans l'autre catégorie à orientation opposée. Le nombre de pays dans cette deuxième catégorie permet de discuter des différences observables entre les pays concernés, ce qui n'est malheureusement pas possible pour la première catégorie constituée d'un seul pays.

La reproduction d'un exemple aide à comprendre notre démarche et à suivre les enseignements que nous en tirons. Le tableau reproduit se réfère à l'objectif spécifique "renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs prix à la vente ou à l'exportation des graines de coton". La somme de tous les chiffres fait 6 pour chaque ligne puisqu'il y a 6 pays dans le Projet Resocot. Ainsi le chiffre 2 de la première ligne en partant de la gauche signifie que dans 2 pays, avec une orientation monopole du mode d'organisation, la défaillance de "inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton", défaillance relevant de la coordination par l'Etat, n'est pas manifeste au regard de l'étape technique "achat local de graines". Le chiffre 3 à côté signifie que cette défaillance s'est manifestée au contraire dans 3 pays, tout comme le seul pays à mode d'organisation orienté par la libéralisation.

Tableau 1. Nombre de pays à défaillance avérée pour un objectif partiel de développement ("renforcer la compétitivité par l'obtention de meilleurs prix à la vente ou à l'exportation des graines de coton")

NB Pays			Orientation monopole		Orientation libéralisation	
			Déf. non avérée	Déf. avérée	Déf. non avérée	Déf. avérée
Etape technique	Type défaillance	Défaillance				
Achat local de graines	Etat	Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton	2	3		1
	Marché	Oligopole des négociants de coton fibre ou graines de coton	2	3		1
Achat export de graines	Etat	Inefficacité productive dans la recherche de clients acheteurs de coton fibre ou de graines de coton	3	2		1
	Marché	Oligopole des négociants de coton fibre ou graines de coton	1	4	1	

Ce tableau montre ainsi une diversité d'occurrence effective des défaillances potentielles de coordination. Pour pouvoir extraire des informations génériques utiles, il n'est pas possible de se pencher dans le détail de cette diversité. Aussi, nous nous sommes attachés à identifier les défaillances potentielles qui ont eu tendance à se concrétiser, en considérant que c'est le cas lorsque l'occurrence est effective dans plus de 50% des pays considérés (ici au moins 3 sur les 5 pays francophones). Ce sont les résultats de ce niveau d'analyse que nous rapportons ci-après.

3.3. Une expression différenciée des défaillances

3.3.1. Rares sont les défaillances de coordination qui ne sont pas avérées

Il y a très peu de défaillances potentielles identifiées qui ne se sont pas avérées. Dans le domaine des défaillances relevant de la coordination par l'Etat, on peut citer⁴, :

- ▶ inefficacité du contrôle qualité et certification des intrants,
- ▶ inefficacité productive dans la négociation des contrats,
- ▶ inefficacité productive dans le conditionnement des intrants,
- ▶ achat du coton-graine à prix de monopsonne,
- ▶ manque de ressources pour réaliser l'achat du coton-graine,
- ▶ recherche de rente dans la classification du coton-graine,

et dans le domaine des défaillances de coordination par le marché :

- ▶ entente entre les acheteurs de coton-graine (cela est étonnant car au Ghana, on peut dire qu'il y a entente, ce cas illustre une certaine sensibilité aux imperfections dans l'appréciation des indicateurs).

On verra par la suite ce qui fait que des défaillances potentielles ne se concrétisent pas.

3.3.2. Cas rares de défaillance avérées dans tous les pays

Pour toutes les autres défaillances potentielles identifiées, et il s'agit d'une liste longue, elles se sont avérées au moins dans un des 6 pays. Il est cependant extrêmement rare qu'elles le soient dans tous

⁴ mais on devrait citer ces intitulés de défaillances en relation avec les objectifs de développement concernés, nous ne le faisons pas pour ne pas alourdir le texte, sauf pour des cas précis

les pays en même temps. Ce sont toutes des défaillances du domaine de la coordination par le marché :

- ▶▶ nature de bien commun des connaissances techniques utilisées pour la culture,
- ▶▶ nature de bien commun de la réserve en terre arable du village,
- ▶▶ absence de marché de terres cultivables,
- ▶▶ incomplétude du marché de l'information (sur les quantités produites et disponibles),
- ▶▶ incomplétude du marché de l'assurance,
- ▶▶ oligopoles des transitaires au port.

Le fait que des défaillances de coordination par le marché se révèlent aussi dans les pays dont les modes d'organisations des filières ne sont pas orientés par la libéralisation signifie que ces défaillances n'ont pas été corrigées par une action de l'Etat ou par règles propres aux filières cotonnières et issues d'actions collectives ("règles collectives").

Inversement, le fait qu'il n'y ait pas de défaillances de coordination par l'Etat qui se sont imposées à tous les pays, signifie qu'elles peuvent être corrigées par des actions collectives ou par le marché.

Nous n'observons pas de cas de défaillances d'Etat qui se sont imposés à tous les pays à mode d'organisation non-orienté par la libéralisation mais qui ne sont pas avérés dans le pays de l'autre mode d'organisation (orienté par la libéralisation) : cela signifie qu'il n'y a pas de défaillance d'Etat que le marché a été capable de corriger mieux que les règles collectives.

Par contre, l'inverse est vrai, c'est à dire que la régulation par l'Etat ou par les actions de la filière a permis d'éviter l'expression de quelques défaillances dans tous les pays,

il s'agit de, dans le domaine des défaillances de coordination par l'Etat :

- ▶▶ difficulté à évaluer les caractéristiques des engrais et pesticides,
- ▶▶ absence de marché de terres cultivables (par rapport à l'objectif de garantir une gestion durable des espaces cultivés),
- ▶▶ achat de coton-graine au prix de monopsonne (au regard de l'objectif de renforcer la compétitivité en réduisant les coûts de production et de commercialisation de la fibre)
- ▶▶ inefficacité dans la protection des espaces cultivables,

et dans le domaine des défaillances de coordination par le marché :

- ▶▶ incomplétude des marchés financiers,
- ▶▶ oligopole des fournisseurs d'intrants,
- ▶▶ oligopole des acheteurs de coton-graine en concurrence non régulée,

3.3.3. Plus grande fatalité de certaines défaillances de coordination par le marché

Nos résultats révèlent qu'il n'y a pas de fatalité des défaillances de coordination par l'Etat, par contre il peut y avoir une fatalité des défaillances de coordination par le marché, elles concernent toutes soit le caractère commun des biens à fournir soit ce qui concerne l'environnement économique national ou international. En d'autres termes, toutes les filières à mode d'organisation non-orienté par la libéralisation ne sont pas soumises aux mêmes défaillances de coordination par l'Etat, ni aux mêmes niveaux de ces défaillances, en raison des actions qu'elles ont su mettre en place.

3.3.4. Importance des actions collectives pour prévenir l'occurrence des défaillances de coordination

L'analyse du fonctionnement des filières met en évidence qu'elles peuvent mettre en œuvre des actions de coordination entre les acteurs, de manières diverses, pour faire face à des problèmes

spécifiques. Beaucoup de ces actions correspondent en fait à des règles collectivement admises pour contrer les défaillances de coordination par l'Etat ou par le marché.

Nous avons identifié les actions qui nous semblent avoir contribué à empêcher l'occurrence des défaillances de coordination, nous en donnons un extrait dans le tableau suivant. Ces actions sont classées en régulations par l'Etat, en réactions du marché et en actions collectives (plus précisément règles collectives). Le Tableau 2 en donne une illustration et la synthèse dans le Tableau 3 montre que les actions collectives prédominent pour empêcher les défaillances de coordination de s'exprimer réellement.

Tableau 2. Exemples d'actions de correction des défaillances de coordination

Etape technique	Défaillance	action d'état	Règle collective	Réaction du marché
Fournis. internat. d'intrants	Incomplétude des marchés financiers		Intégration de la condition de crédit fournisseur de 200 à 360 jours	octroi de crédit fournisseur dans l'acquisition des intrants sur appel d'offres
	Incomplétude du marché de l'information (sur les quantités nécessaires)		système de recensement des besoins en intrants impliquant les organisation paysannes	
	Oligopole des fournisseurs d'intrants		Elargissement des fournisseurs par appel d'offres internationales	caractère captif du marché des intrants des filières cotonnières pour les fournisseurs potentiels

Tableau 3. Nombre d'actions identifiées pour contrer les défaillances de coordination, selon le type de défaillance

	Actions d'Etat	Règles collectives	Réactions du marché
Défaillance de coordination de type Etat	15	53	17
Défaillance de coordination de type	4	60	11

L'analyse des actions collectives effectivement en oeuvre conduit à constater qu'elles correspondent à des modes de fonctionnement qui sont reconnues depuis longtemps comme spécifiques aux filières francophones :

- ▶▶ Recensement des besoins en intrants associant les organisations paysannes
- ▶▶ Caution solidaire dans le crédit intrant
- ▶▶ Intégration du crédit fournisseur dans les appels d'offres
- ▶▶ Intégration du financement de recherche, de la vulgarisation dans le mécanisme de prix d'achat du coton-graine
- ▶▶ Idem pour l'entretien des pistes rurales...

Ces spécificités sont généralement reconnues comme contribuant aux résultats positifs des filières francophones. Il est rassurant de les retrouver comme actions pour contrer les défaillances de coordination. C'est une indication de la pertinence de la méthodologie suivie dans le projet Resocot. Cela implique aussi que l'amélioration de la performance doit découler d'actions complémentaires pour aider à surmonter les défaillances avérées de coordination. La méthodologie développée ne permet pas de comprendre comment ces règles collectives se sont mises en place, il faut se référer à d'autres travaux. Un élément primordial à retenir est qu'elles ont exigé durée et tâtonnement (Fok, 1993; Fok, 1997; Fok, 1999b), correspondant à leur "developing nature" (Minogue, 2001).

Il convient de noter que des réactions du marché peuvent aider à prévenir l'occurrence de certaines défaillances potentielles de coordination. L'analyse détaillée de ces actions permet de constater qu'il s'agit de réactions venant de marchés internationaux qui compensent les imperfections des marchés nationaux. Elles sont observées dans les pays francophones où la dimension des affaires (en termes de volumes demandés ou offerts) devient intéressante pour attirer les opérateurs internationaux

3.3.5. Plus grande fréquence d'occurrence des défaillances de type coordination par le marché

Pour cerner le degré de fréquence des défaillances qui se sont avérées, nous avons pris l'option de considérer qu'une défaillance est avérée lorsqu'elle survient dans au moins 3 pays des 5 pays qui sont à mode d'organisation non-orienté par la libéralisation. La question est aussi pertinente pour les pays à mode d'organisation orienté par la libéralisation, mais il faut prendre avec une certaine prudence les éléments de réponse obtenus avec un seul pays.

Ce procédé nous a permis de produire le tableau suivant qui indique, pour le groupe de cinq pays à mode d'organisation non-orienté par la libéralisation, que les défaillances des deux types de coordination se sont avérées et que la fréquence d'occurrence des défaillances est significativement plus grande dans le cas des défaillances relevant de la coordination par le marché (49% contre 29%). Le fait que des défaillances relevant de la coordination par le marché se soient avérées dans ce groupe de pays ne doit pas étonner puisqu'il n'y pas de coordination exclusive par l'Etat dans ces pays.

La différence de fréquence d'occurrence entre les deux types de défaillances tend à indiquer que les défaillances d'Etat sont mieux contrôlées dans les pays à modes d'organisation non-orienté par la libéralisation, ce qui tend à confirmer la vision de Sappington et Stiglitz (1987) qui pensent que les interventions de l'Etat pour corriger les actions d'une entreprise publique sont plus faciles comparativement à une entreprise privée.

Tableau 4. Plus grande occurrence des défaillances de marché pour l'ensemble des étapes techniques

Défaillance avérée ?	Orientation Monopole		Orientation libéralisation	
	Défaillance avérée		Défaillance avérée	
	de type Etat	de type marché	de type Etat	de type marché
Oui	31	61	65	105
Non	75	71	41	27
Total	106	132	106	132

Même s'il faut considérer les résultats avec prudence pour ce qui concerne le cas des (du) pays à mode d'organisation orienté par la libéralisation, il convient de relever qu'il y a aussi occurrence des deux types de défaillance et que la fréquence d'occurrence des défaillances de marché y est aussi plus grande. Par ailleurs, les niveaux d'occurrence sont bien plus élevés que pour l'autre groupe de pays. Un tel résultat tend à indiquer qu'un mode d'organisation orienté par la libéralisation est bien soumis aux défaillances de coordination par le marché que l'insuffisance d'actions publiques ne permet pas de réduire alors que ces actions sont aussi soumises davantage aux défaillances d'Etat.

Pour une analyse plus juste, on doit se concentrer sur les étapes techniques qui sont plus spécifiquement touchées par le caractère non-libéral des modes d'organisation non-orientés par la libéralisation (conseil technique, distribution d'intrants, achat de coton-graine, transport de coton graine, égrenage, classification du coton fibre). On obtient un tableau qui confirme les résultats précédents.

Tableau 5. Plus grande occurrence des défaillances de marché au niveau des étapes davantage concernées par les systèmes de monopole

Défaillance avérée ?	Orientation Monopole		Orientation libéralisation	
	Défaillance avérée		Défaillance avérée	
	de type Etat	de type marché	de type Etat	de type marché
Oui	8	17	24	42
Non	40	37	24	12
Total	48	54	48	54

3.3.6. Sur-estimation de la fréquence d'occurrence des défaillances de coordination

Pour aller plus loin, il faudrait se pencher sur la nature de chacune des défaillances, avérées ou pas. Nous avons déjà rapporté les résultats pour ce qui concerne les défaillances non-avérées en identifiant aussi les actions ou réactions qui ont pu empêcher leur occurrence.

Pour les défaillances qui se sont avérées, leur examen montre quelques incohérences avec certaines défaillances qui sont indiquées indûment : des défaillances sont indiquées comme avérées alors qu'elles ne le sont pas. Ce manque de cohérence n'est pas étonnant en raison de la démarche suivie qui la rend sensible à l'absence d'information comme cela a été souligné précédemment : une occurrence de défaillance peut être signalée du fait du manque d'information sur les indicateurs de performance correspondants alors qu'elle n'est pas réelle.

L'écueil souligné ne nous semble pas remettre en cause la méthode car il peut être surmonté dès que l'information recherchée est plus complète. A défaut, la méthode suivie est robuste pour cerner les défaillances qui ne se sont pas avérées, et moins pour celles qui sont identifiées comme avérées.

Cet écueil conduit aussi à se demander si les différences d'occurrence observées entre les deux types de défaillance de coordination (type Etat vs type marché) ne sont pas aussi surestimées. Pour en avoir un élément de réponse, nous avons relevé le seuil pour pouvoir se prononcer si une défaillance a tendance à se concrétiser (en passant à 4 pays sur 5 au lieu de 3 seulement). C'est une façon de s'affranchir un peu du biais introduit par le manque de d'information, mais elle est insuffisante lorsque ce manque concerne tous les pays (ce qui est effectivement rencontré pour certaines informations).

Le nombre de défaillances considérées comme avérées est fortement réduit avec le nouveau seuil. Cette réduction est bien plus forte que nécessaire pour corriger les quelques cas d'incohérence répertoriés : notre démarche (consistant à jouer sur le seuil) pour cerner le degré de surestimation de l'occurrence des défaillances n'est donc pas très bonne. Sous cette réserve, nous pouvons retenir l'indication que la fréquence d'occurrence est plus grande (mais l'écart est réduit) pour les défaillances de coordination de type marché lorsqu'on prend en compte toutes les étapes techniques.

Tableau 6. Occurrence un peu plus grande des défaillances de marché (Toutes étapes techniques et seuil de 4 pays sur 5)

Défaillance avérée	Orientation monopole		Orientation libéralisation	
	type de défaillance		type de défaillance	
	Etat	Marché	Etat	Marché
Oui	15	28	65	105
Non	91	104	41	27
Total	106	132	106	132

4. Conclusion

L'application de l'orthodoxie de la libéralisation dans le domaine des produits agricoles d'exportation donne lieu à des appréciations controversées. Sur le plan de l'analyse, Bouin (1992) conteste le "postulat selon lequel l'efficacité économique d'une entreprise dépend principalement de la nature des droits de propriété", contestation aujourd'hui confirmée par les récents scandales d'Enron, Worldcom, et même de cabinets d'audit financier. Pour cet auteur, il n'est donc pas étonnant que les nombreuses opérations de privatisation dans les PVD n'aient pas donné les résultats escomptés.

Sur le plan théorique, Fontaine (1987) considère que la prescription⁵ des institutions de Bretton Woods qui consiste à modifier le mécanisme de prix par la libéralisation de la commercialisation des produits n'est pas justifiée par un modèle micro-économique adapté à la production par des petits paysans et que le modèle macro-économique de référence n'est pas valable dans tous les pays. Il en découle, selon cet auteur, que "au mieux, les projets de libéralisation de l'agriculture (africaine) n'auront que peu d'effet, le dynamisme rural africain répondant à une logique autre que celle postulée par la Banque mondiale. Au pire, cette inadaptation du modèle économique entraînera des perturbations sociales...").

De manière plus empirique, Shepherd et Farolfi (1999) manifestent quelque complaisance à juger que les résultats des expériences de libéralisation ont été globalement positifs, alors qu'ils observent que l'utilisation des intrants pour intensification est devenue moins accessible aux paysans, que la qualité des produits a décliné et que les augmentations de prix payés aux paysans ne pouvaient pas être attribuées uniquement à la libéralisation de la commercialisation des produits agricoles. Matteson, et al. (1993) attirent plus ponctuellement l'attention sur l'augmentation des impacts négatifs sur la santé et l'environnement en conséquence de la privatisation de la fourniture des produits chimiques agricoles. Pour certains secteurs agricoles, l'application de la prescription libérale peut engendrer des résultats désastreux, comme c'est le cas du secteur de la noix de cajou au Mozambique, qui a pour ainsi dire disparu sept ans après la libéralisation (Hanlon, 2000; Fok, 2001a).

Pour revenir aux filières cotonnières, même si nous avons déjà évoqué les résultats très mitigés, il est utile de noter que l'accentuation de l'agriculture extensive et la réduction de la qualité découlant de la libéralisation est confirmée dans la filière cotonnière en Tanzanie (Gibbon, 1998a; Gibbon, 1998b) alors que (Gillham, 1999) craint un retrait des petits paysans de la production cotonnière du fait de la volatilité des prix à laquelle ils ont eu à faire face depuis la privatisation..

Globalement, que l'on procède par une analyse théorique ou que l'on se fonde sur les faits observés, les résultats de la libéralisation sont au mieux mitigés. En dépit de cette situation, les institutions de Bretton Woods maintiennent les orientations de la privatisation/libéralisation des filières cotonnières de l'Afrique francophone avec une feuille de route constituée de (Badiane, et al., 2002):

- ▶ entrée libre et concurrence des opérateurs à tous les niveaux de la filière
- ▶ mise en œuvre de système de recouvrement de crédit fondé sur une logique de secteur privé,
- ▶ application d'un mécanisme de prix connecté au prix mondial,
- ▶ développement de mécanismes de réduction de risque fondés sur la logique du marché,
- ▶ construction des capacités techniques et commerciales des associations paysannes pour s'engager dans des arrangements d'agriculture contractuelle,
- ▶ établissement d'association industrielle pour prendre en charge le financement et la coordination des services de vulgarisation,
- ▶ amélioration de la fourniture des services de recherche, de vulgarisation et de contrôle phytosanitaire pour lesquels l'Etat a un rôle crucial à jouer.

C'est cette orientation de privatisation/libéralisation qui est suivie au Mali après plusieurs années de réticence (République du Mali, 2001). Ce n'est nullement par conviction si l'on se fie à l'opposition que le Président du Mali avait fait connaître peu après son investiture (de Manfred, 2002).

L'orientation retenue par les experts des institutions de Bretton Woods continue à manifester une grande confiance dans la coordination par le marché. La seule évolution notable repose sur la

⁵ prescription résumée comme une orientation de l'agriculture par les prix pour corriger les effets, fondamentalement de nature macroéconomique, observés à la veille de la mise en œuvre des plans d'ajustement structurel (renversement des termes de l'échange campagnes/villes, réduction des déficits de la balance de paiement, rétablissement de l'équilibre budgétaire)..

reconnaissance d'un rôle de l'Etat pour certaines fonctions et d'une certaine durée (plusieurs années) pour exécuter le plan adopté, même si cela reste une vision très optimiste s'agissant de concrétiser des changements aussi radicaux. La vision des acteurs d'une filière cotonnière reste cantonnée à celle d'acteurs disjoints, sans processus de synergie, de sorte que l'importance des règles collectives n'est pas non plus perçue.

L'idéal du marché libre est irréaliste car il occulte la réalité des défaillances de marché et on ne doit pas écarter totalement l'Etat (Kydd, et al., 2002). (Ashley et Maxwell, 2002) pensent qu'il faut effectivement accorder une plus grande place à l'Etat, non seulement dans la fourniture des biens publics mais aussi dans la mise en place des institutions de marché avant de procéder à la libéralisation. L'option de la Banque mondiale en faveur de la privatisation pour réduire la pauvreté est fortement critiquée car l'efficacité de cette option n'est pas prouvée alors qu'il y a d'autres options possibles comme la réforme du secteur public, ou plus précisément les entreprises publiques en conservant leur caractère publique (Bayliss, 2001; Bayliss, 2002). C'est cette évolution institutionnelle graduelle que semble retenir encore la France pour les filières cotonnières en Afrique francophone (DGCID, 2002) alors que les experts de la Banque mondiale refusaient, et continuent de refuser, de croire qu'une telle évolution était possible (Pursell et Diop, 1998).

Plusieurs auteurs pensent cependant que l'évolution des organismes para-étatiques est possible. (Vernon-Wortzel et Wortzel, 1989) considèrent que le problème de ces organismes n'est pas leur type de propriété mais le manque d'objectifs explicites et l'absence de culture d'entreprise qui encourage à atteindre ces objectifs. Ils mettent en garde contre la tentation d'ériger la privatisation des entreprises para-étatiques en objectif au lieu d'être simplement un moyen et ils proposent une démarche en trois étapes pour un changement constructif de ces entreprises⁶. (Carney, 1995) pense de même en soulignant que ces objectifs doivent être la recherche d'efficacité, d'efficience et la responsabilité ("accountability"), objectifs qui nécessitent temps et moyens financiers, notamment pour encourager les agents de l'Etat à s'approprier des objectifs. Pongsiri (2001) estime que la partenariat public/privé peut être vu comme une approche appropriée pour gérer les défaillances de marché mais il souligne que développer un tel partenariat induit des coûts pour rapprocher les cultures d'entreprise (Kydd, et al., 2002), régler les disputes pour le partage des bénéfices et surtout des coûts administratifs pour veiller à la bonne exécution du partenariat. En absence de moyens, il y a risque de voir les gouvernements limiter leurs actions à la simple privatisation et à ne pas chercher à améliorer la fourniture des biens et services du ressort de l'Etat (Carney, 1995; Minogue, 2001) ni à améliorer la synergie entre l'Etat et le marché. Les organismes d'aide internationale ont ainsi un rôle à jouer dans la promotion de la synergie entre l'Etat et le marché, comme le préconise Tripp (2003) plus spécifiquement pour instaurer un contexte favorable à la diffusion des progrès techniques en agriculture.

L'analyse des filières cotonnière par des méthodes novatrices développées par le Projet Resocot confirment la capacité d'évolution de ces filières qui, parties d'un modèle commun d'intégration, ont su mettre en œuvre des mécanismes diversifiés, des règles collectives qui fonctionnent, le tout témoignant qu'il y a eu une culture d'entreprise trop souvent ignorée. Si une telle culture d'entreprise existe encore, il serait dommageable de ne pas l'ajuster et l'exploiter.

Plus précisément, les méthodes mises au point fournissent une première appréciation sur la réalité de l'occurrence des défaillances de coordination. Toutes les défaillances potentielles ne se concrétisent pas, il n'y a donc pas de fatalité de ces défaillances, surtout pas pour celles qui relèvent de la coordination par l'Etat : c'est un résultat qui infirme le raisonnement implicite à l'origine des opérations de privatisation/libéralisation dans les pays en développement. La prévention ou la correction des défaillances de coordination procède essentiellement de règles collectives que les acteurs impliqués ont su inventer et mettre en œuvre. Parce que ces règles collectives exigent durée, mais aussi confiance entre les acteurs (Minogue, 2001), pour être mises en œuvre, il apparaît que les

⁶ Il s'agit d'abord de décider des buts à atteindre, puis d'identifier les changements requis dans la culture de l'entreprise à améliorer et enfin de mettre en œuvre les changements qui peuvent inclure, si nécessaire, un changement de type de propriété.

filières soumises à un régime de libéralisation sont moins aptes à les engendrer. Une raison essentielle réside dans le fait que l'esprit du régime de concurrence pousse les producteurs à changer de partenaires économiques suivant la loi du plus offrant : ce n'est pas un facteur favorable à la construction de la confiance et de relations durables.

A l'opposé, on peut considérer que les acquis économiques et sociaux des filières cotonnières, dans la plupart des pays de l'Afrique francophone résultent des règles collectives mises en œuvre, sauvegardant un tant soit peu les intérêts respectifs des acteurs, dans le cadre de la construction d'un "avantage comparatif institutionnel" (Kydd, et al., 2002) même s'il s'est quelque peu bloqué par la suite, à des degrés divers entre les pays . Considérer que la progression de la production dans ces pays ne repose que sur la capacité des filières cotonnières à "taxer les producteurs" et sur le bénéfice des appuis budgétaires des états concernés, comme le pensent les experts de la Banque mondiale (Anon., 2000; Badiane, et al., 2002), nous paraît être une analyse bien courte et bien injuste.

Suivant l'analyse et les méthodes développées dans le cadre du Projet Resocot, il est possible d'améliorer la performance des filières cotonnières sans les enfermer dans le carcan étroit de la prescription de privatisation/libéralisation prônée par les institutions Bretton Woods, alors que cette prescription est loin de convaincre par les résultats obtenus. La réforme de ces filières est possible par de nombreuses voies, elle doit viser d'abord à corriger les défaillances de coordination, qu'elles soient de nature Etat ou marché. Le Projet Resocot a proposé une démarche pour aider à les identifier.

En termes opérationnels, notre approche de procéder par une analyse de l'occurrence de défaillances de coordination n'est pas très différente de celle de Carney (1995). Il recommande, pour ajuster les rôles de l'Etat, de procéder d'abord par un examen du fonctionnement réel des marchés (par une identification des contraintes qui empêchent les marchés de s'exprimer) puis de préciser les résultats désirés avant de chercher les solutions. Dans cette recherche, il prévient contre la tentation d'une fourniture directe par l'Etat ou d'une fourniture exclusive par le secteur privé mais se fait l'avocat de la formation d'une large gamme de fournisseurs alternatifs (y compris les associations entre entités à buts lucratifs et non-lucratifs, les associations non-lucratives comme les ONG, en plus des groupements de producteurs). Notre approche offre cependant un procédé analytique dans cette démarche.

Les méthodes développées restent cependant imparfaites car encore incomplètes. Elles ont été développées en considérant seulement deux types de défaillances de coordination, celles venant de l'Etat ou du marché. Pourtant, il paraît utile de considérer aussi les défaillances de coordination par les actions collectives, cela est d'autant plus pertinent que les filières cotonnières en Afrique francophone sont aujourd'hui orientées vers une gestion interprofessionnelle qui est potentiellement soumise à ces défaillances occultées, à un risque de "regulatory capture" à défaut d'une gouvernance satisfaisante dans les institutions ou dans les régulations (Minogue, 2001), au-delà du sens restreint de la gouvernance d'Etat. L'intégration de ce troisième type de défaillance dans les méthodes développées ne devrait cependant pas poser de problèmes techniques particuliers, et elle ne devrait pas non plus modifier les principaux enseignements que nous en avons tirés.

Références

- Adjovi, E. V., 2001. *Libéralisation. Lutte à couteaux tirés pour le contrôle de la fibre béninoise*. Afrique Agriculture, No. 289, du Février 2001, pp. 21
- Anon., 1996. *Privatisation de la CIDT*. Fraternité Matin, Abidjan, du Date, pp.
- Anon., 2000. *Le système de monopole administré à l'ère de la concurrence et de la mondialisation*. Perspectives cotonnières. Bulletin de la Banque mondiale sur les enjeux et les options de réforme politique dans la filière coton, No. du Mars 2000, pp. 1-4
- Araujo Bonjean, C. and Combes, J. L. (2001). "Modes d'organisation des filières et lutte contre la pauvreté : les cas du coton et du cacao," Ministère des Affaires Etrangères, Paris. 143 pp.
- Ashley, C. and Maxwell, S., 2002. *Rethinking rural development*. Development policy review 19, 4.

- Badiane, O., Ghura, D., Goreux, L. et al. Masson, P., 2002. *Cotton sector strategies in West and Central Africa*. World Bank Policy Research Working paper, Rapport No. 2867, The World Bank, Washington, July 2002, 20 pp.
- Badou, J. A., 1998. *Coton béninois : l'échec des privés*. Syfia, No. 114, du Juillet 1998, pp. 12-13
- Banque mondiale, 1998. *Politiques cotonnières en Afrique francophone, problématiques (version préliminaire)*. Rapport No. World Bank, Washington, Mai 1998, 16 (+annexes) pp.
- Bassett, T. J., 1988. *Breaking up the bottlenecks in the food crop and cotton cultivation in northern Côte d'Ivoire*. Africa 58, 2, 147-173.
- Bautista, R. M., Lofgren, H. and Thomas, M., 1998. *Does trade liberalisation enhance income growth and equity in Zimbabwe? The role of complementary policies*. Rapport No. IFPRI, Washington, September 1998, 35 pp.
- Bayliss, K., 2001. *The World Bank and privatisation: a flawed development tool*. Rapport No. Public Services International Research Unit. University of Greenwich, London, November 2000, 21 pp.
- Bayliss, K., 2002. *Privatisation and poverty: The distributional impact of utility privatisation*. Rapport No. Centre on Regulation and competition. University of Manchester, Manchester, January 2002, 21 pp.
- Bérourd, F., 2001. *Sans dopage, le coton africain reste en course*. Marchés Tropicaux, No. du 27 Juillet 2001, pp. 1538-1541
- Bidaux, A. and Raymond, G., 1997. *Evaluation du système d'approvisionnement et de distribution des intrants agricoles du Bénin*. Rapport de mission d'évaluation, Rapport No. ACADE, CIRAD, Bussigny, Montpellier, Novembre 1997, 53 (+annexes) pp.
- Binswanger, H. P. and Sillers, D. A., 1983. *Risk aversion and credit constraints in Farmers' decision-Making : A reinterpretation*. The Journal of Development Studies 20, 1, 5-21.
- Boher, A., 1998a. *Batailles rangées en Côte d'Ivoire*. L'Autre Afrique, No. du 4-10 Novembre 1998, pp. 48-49
- Boher, A., 1998b. *La coopération française lève le voile*. L'autre Afrique, No. du 14-20/10/1998, pp. 18
- Bouin, O., 1992. *La privatisation dans les pays en développement : réflexions sur une panacée*. Cahier de Politique économique, Rapport No. 3, OCDE, Paris, 35 pp.
- Campagne, P. and Raymond, G., 1994. *Le coton en Afrique de l'Ouest : Une modernisation réussie ?* in Economie des politiques agricoles dans les pays en développement. Tome III : Les fondements microéconomiques, (Ed.) Benoît-Cattin, Revue Française d'économie, Paris. pp. 11-60
- Cantournet, J., 1995. *Privatiser le coton ?* Marchés Tropicaux et Méditerranéens, No. du 03/11/1995, pp. 2433-2435
- Carney, D., 1995. *The changing public role in services to agriculture : a framework for analysis*. Food Policy 20, 6, 521-528.
- Carsalade, H., Griffon, M. and de Lattre, M., 1993. *Comment définir le rôle de la recherche agronomique publique ?* In: Cirad (Ed.) 'International Symposium Public and private sector roles in the delivery of extension services'. Proceedings of an International Symposium, San José, Costa Rica. May 17-19, 1993. Cirad, pp.63-75
- CFDT, 1998. *Contresens et contre-vérités sur les filières cotonnières africaines : éléments de réponse à un document provisoire abondamment diffusé*. Coton et Développement, No. 26, du pp. 2-13
- CMDT, 1992. *Impact de l'équipement sur l'organisation du travail au sein de l'exploitation*.
- Costello, M. J., 1994. *Market and state : evaluating Tanzania's program of state-led industrialization*. World development 22, 10, 1511-1520.
- Creupelandt, H., 1979. *Credit for agricultural inputs in West Africa Countries*. In: (Ed.) 'FAO/FIAC Seminar on fertilizer pricing policies and subsidies'. Proceedings of an International Symposium, Dakar, 8-13 Octobre 1979. FAO, pp.13
- de Manfred, P., 2002. *Amadou Toumani Touré : contrôler davantage l'Etat*. Marchés Tropicaux, No. du 24 Mai 2002, pp. 1118-1119
- DGCID, 2002. *Les filières coton en Afrique de l'Ouest & du centre. Situation présente et évolution institutionnelle*. Rapport No. AFD et Ministère des Affaires Etrangères, France, Paris, 22 pp.
- Fafchamps, M., de Janvry, A. and Sadoulet, E., 1994. *Transaction costs, market failures, competitiveness and the state*. In: G. H. Peters and D. D. Hedley (Ed.) 'XXII International conference IAAE'. Proceedings of an International Symposium, Harare 22-29 August 1994. Aldershot, Hants Eng. Dartmouth, pp.343-354
- Fichet, M., 1996. *L'impact de la privatisation dans les pays africains de la zone Franc*. Coton et Développement, No. 20, du Décembre 1996, pp. 8-18
- Fichet, M., 1999. *Les producteurs africains de coton n'ont pas de leçon de libéralisme à recevoir*. Marchés Tropicaux, No. du 12/02/1999, pp. 324-328
- Fok, A. C. M. (1993). "Le développement du coton au Mali par analyse des contradictions : Les acteurs et les crises de 1895 à 1993," CIRAD, Montpellier. 237 pp.
- Fok, A. C. M. (1997). *Etat, production et exportation cotonnières, industrie textile et développement économique. Une histoire économique du coton/Textile dans le monde*. Doctorat en Economie, Univ. Montpellier I, Montpellier, France. 827 pp.

- Fok, A. C. M., 1998. *Sur la réorganisation des filières cotonnières en Afrique francophone*. In: CIRAD (Ed.) 'Journées coton'. Proceedings of an International Symposium, Montpellier, 20-24/07/1998. pp.324-339
- Fok, A. C. M., 1999a. *Eléments de gestion de nouvelles interactions entre les techniques culturales incluant la régulation de la croissance du cotonnier*. Rapport No. Cirad, Montpellier, 15 Octobre 1999, 18 pp.
- Fok, A. C. M., 1999b. *Histoire du développement de la filière cotonnière au Mali. Rôle et place des innovations institutionnelles*. In: (Ed.) 'Rôle et place de la recherche pour le développement des filières cotonnières en évolution en Afrique'. Proceedings of an International Symposium, Montpellier, Sept. 1-2, 1999. CIRAD, pp.19-26
- Fok, A. C. M., 1999c. *Le coton : un agent de développement par le marché ?* Courrier de la Planète, No. 50, du Avril 1999, pp. 30-32
- Fok, A. C. M., 1999d. *Politique d'intensification de l'utilisation des intrants agricoles en Afrique au sud du Sahara : les conditions et limites de la libéralisation*. Rapport No. Cirad-Amis, Nogent-sur-Marne, 22 pp.
- Fok, A. C. M., 2000. *Une première vision sur les systèmes de production et de culture dans la zone de Montepuez*. Rapport d'analyse de l'enquête conduite au cours de la campagne 1999-2000. Projet Lomaco Montepuez, Mozambique, Rapport No. Cirad, Montpellier, 05/07/2000, 37 pp.
- Fok, A. C. M., 2001a. *La banque mondiale, antre de la pensée économique unique ? Histoire d'un fiasco : "l'ajustement" de la noix de cajou au Mozambique*. Marchés tropicaux, Paris, du Date, pp. 1006-1008.
- Fok, A. C. M., 2001b. *Les effets de l'imperfection de quelques marchés fondamentaux sur l'adhésion au coton et sur la façon de le produire*. In: (Ed.) 'Atelier-Chercheurs "Concevoir des prototypes d'itinéraires techniques, cas du cotonnier'. Proceedings of an International Symposium, 25-27/07/2001, Montpellier, France. pp.5
- Fok, A. C. M., 2001c. *Privatization of cotton sectors in Sub-Saharan Africa : impacts are still short and worrisome*. in Impact of privatisation of the public sector on developing countries. Benefits and problems, (Ed.) CIRAD, CIRAD, Montpellier. pp. 43-64
- Fok, A. C. M. and Tazi, S., 2003. *Unsettled institutional frameworks: a threat for the future of the Francophone African Cotton*. In: (Ed.) 'Cotton Beltwide Conferences 2003'. Proceedings of an International Symposium, Jan.. 6-10, 2003, Nashville, Tennessee, USA. pp.11
- Fontaine, J.-M., 1987. *Les projets de libéralisation des agricultures africaines : un point de vue critique appuyé sur les cas kenyan en tanzanien*. Eco. Soc., 7, 185-208.
- Fontaine, J.-M. and Sindzingre, A., 1991. *Macro-micro linkages : structural adjustment and fertilizer policy in sub-saharan Africa*. Technical Papers, Rapport No. 49, OECD Development Centre, Paris, 75 pp.
- Freud, C., 1999. *Politiques des prix et performances des filières cotonnières en Afrique*. Revue Tiers Monde XL, 160, 929-941.
- Gergeley, N., 1992. *Structural adjustment and input use in Africa*. In: (Ed.) 'FAO/FIAC Ad hoc Working Party on Fertilizer Marketing and credit'. Proceedings of an International Symposium, Rome, April 1992. pp.17
- Gibbon, P., 1998a. *King cotton under market sovereignty : The private Marketing chain for cotton in Western Tanzania, 1997/98*. CDR Working Papers, Rapport No. 98.17, CDR, Copenhagen, December 1998, 75 pp.
- Gibbon, P., 1998b. *Peasant cotton cultivation and marketing behaviour in Tanzania since liberalisation*. CDR Working Paper, Rapport No. CDR, Copenhagen, December 1998, 35 pp.
- Gibbon, P., 1999. *Free competition without sustainable development ? Tanzanian cotton sector liberalization, 1994/95 to 1997/98*. In: (Ed.) 'La libéralisation et la privatisation des filières agricoles en Afrique sub-saharienne'. Proceedings of an International Symposium, Montpellier, 09/09/1999.
- Gillham, F. E. M., 1999. *Sustainable smallholder cotton production following the privatization of cotton marketing*. Cotton International, No. du pp. 42-43
- Goldsmith, A. A., 1995. *The State and economic development : a second look at Adam Smith in theory and practice*. Development and change 26, 4, 633-650.
- Goreux, L. and Macrae, J., 2002. *Liberalizing the cotton sector in SSA*. Rapport No. Louis Goreux Consultant, Washington, DC, June 18, 2002, 33 pp.
- Hanlon, J., 2000. *Power without responsibility: The World Bank and Mozambican cashewnuts*. Review of African Political Economy 27, 83, 29-45.
- Hibou, B., 1998. *Economie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique sub-saharienne. Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire*. Les études du CERI 39, 1-44.
- Jaffee, S. and Srivastava, J., 1994. *The roles of the private and public sectors in enhancing the performance of seed systems*. The World Bank Research Observer 9, 1, 97-117.
- Kydd, J., Dorward, A. and Poulton, C., 2002. *Institutional dimensions of trade liberalisation and poverty*. In: (Ed.) 'OECD Global Forum on agriculture. Meeting on agricultural trade reform, adjustment and poverty'. Proceedings of an International Symposium, Paris, 23-24th May, 2002. pp.25
- Larsen, M. N., 2002. *Is oligopoly a condition of successful privatization? The case of cotton in Zimbabwe*. Journal of Agrarian change 2, 2, 185-205.

- Lele, U., Van de Walle, N. and Gbetibouo, M., 1989. *Cotton in Africa : an analysis of differences in performances*. MADIA Discussion paper, Rapport No. 7, MADIA The World Bank,, Washington, 36 pp.
- Lin and Nugent, 1995. *Institutions and economic development*. in Handbook of Development Economics, (Ed.) J. Behrman and T. N. Srinivasan, Elsevier Science B.V., pp. 2303-2367
- Marshall, A., Woodroff, J. and Skell, P., 2001. *Policies to roll back the State and privatize ? Poverty reduction strategies papers investigated*. Rapport No. World Development movement, April 2001, pp.
- Matteson, P. C., Meltzer, M. I. and Knausenberger, W. I., 1993. *The privatization of pesticide procurement, distribution and marketing in Sub-Saharan Africa*. *Entwicklung + Ländlicher I*, 95, 20-22.
- Ministry of Food and Agriculture, N. R., 2001. *Proposed zoning of cotton production areas for cotton companies*. *Working Document*. Rapport No. January 2001, 9 pp.
- Minogue, M., 2001. *Governance-based analysis of regulation*. Working Paper series, Rapport No. Paper No. 3, Centre on Regulation and Competition, University of Manchester, Manchester, October 2001, 21 pp.
- Nyberg, A., Chobanian, E., Burcroff, R. I., Gilham, F., Debatisse, M., Zhu, Z., Lacroix, R., Bell, T., Saint-Pierre, C., Tuan, F., Fry, J., Chavancy, G. et al. Candiani, G., 1994. *China Agro-Industrial Crop Marketing*. Rapport No. Report No. 12974-CHA, World Bank, Washington, June 17, 1994, 162 pp.
- Pelletier, P., 1998. *La réussite d'une stratégie de filière*. *Marchés Tropicaux*, No. du 13 Novembre 1998, pp. 2399-2400
- Peltre-Wurtz, J. and Steck, B. (1991). "Les charrues de la Bagoué. Gestion paysanne d'une opération cotonnière en Côte d'Ivoire," ORSTOM, Bondy. pp.
- Pongsiri, N., 2001. *Regulation and public-private partnerships*. Working Paper series, Rapport No. Paper No. 12, Centre on Regulation and Competition, University of Manchester, Manchester, October 2001, 24 pp.
- Poulton, C., 1998. *Cotton production and marketing in Northern Ghana: The dynamics of competition in a system of interlocking transactions*. in Smallholder cash crop production under market liberalisation : a new institutional perspective, (Ed.) A. Dorward, J. Kydd and C. Poulton, CAB International, Wallingford. pp. 56-112
- Poulton, C. and etc, 1999. *Input credit for smallholders farmers: can the private sector help?*
- Pursell, G. and Diop, M., 1998. *Cotton policies in Francophone Africa. Why and how the "filières" should be liberalized*. Rapport No. World Bank, Washington, Feb. 23, 1998, 43 (+annexes) pp.
- République du Mali, 2001. *Lettre de politique de développement de la filière coton (1ère)*. Rapport No. Ministère du développement rural Secrétariat Général,, Bamako, Janvier 2001, 19 pp.
- Salé, M., Togbé, R. and Waddell, A., 2003. *Etude sur la situation de la filière cotonnière*.
- Sappington, D. E. M. and Stiglitz, J. E., 1987. *Privatization, information and incentives*. *Journal of Policy analysis and management* 6, 4, 567-582.
- Shepherd, A., 1988. *Approaches to privatization of fertilizers marketing in developing countries*. In: (Ed.) 'FAO/FIAC Working Party on fertilizer marketing and credit'. Proceedings of an International Symposium, Rome, 26 April 1988. pp.25
- Shepherd, A. and Farolfi, S. (1999). "Export crop liberalization in Africa. A review," FAO, Roma. 89 pp.
- Sotinel, T., 1998. *Le succès de la filière coton en Afrique de l'Ouest*. Le Monde, Paris, du Date, pp.
- Stiglitz, J. E., 1999. *Quis custodiet Ipsos Custodes? (Who is to guard the guards themselves?). Corporate Governance failures in the transition*. In: (Ed.) 'Annual Bank Conference on Development economics - Europe Governance, equity and global market'. Proceedings of an International Symposium, Paris, June 21-23, 1999. pp.44
- Strasberg, P. (1997). *Smaller cash-cropping , food-cropping and food security in Northern Mozambique*. PhD, Michigan State University. 279 pp.
- Tersiguel, P. (1993). *Boho-Kari, village bwa : la mécanisation dans l'aire cotonnière du Burkina Faso*. Thèse de Doctorat de géographie, Université de Paris X, Paris. 592 pp.
- Trade and Development Board, 1997. *Diversification in commodity-dependent countries : the role of governments, enterprises and institutions*. Rapport No. UNCTAD, Genève, 17 November 1997, 65 pp.
- Traoré, A. D., 1999a. *Le FMI et la Banque mondiale sont incompétents*. *Courrier International*, Paris, du Date, pp.
- Traoré, A. D. (1999b). "L'état : L'Afrique dans un monde sans frontières," Actes Sud, Paris. 185 pp.
- Tripp, R., 2003. *The enabling environment for agricultural technology in Sub-Saharan Africa and the potential role of donors*. ODI Natural Resource perspectives, 84, 4.
- Umali, D. L., Feder, G. and de Hann, C., 1994. *Animal health services : finding the balance between public and private delivery*. *The World Bank Research Observer* 9, 1, 71-96.
- Upton, M., 1992. *Privatization of agricultural input delivery systems*. In: (Ed.) '29 ème Séminaire AEEA'. Proceedings of an International Symposium, Hohenheim 21-25/09/1992. University of Hohenheim, Centre for Tropical Agriculture, pp.83-95
- Vernon-Wortzel, H. and Wortzel, L. H., 1989. *Privatization : Not the only answer*. *World Development* 17, 5, 633-641.
- Véron, J.-B., 1998. *Le coton, "diva" des savanes africaines*. *Afrique contemporaine*, 185, 53-62.

- Weber, J. and Revéret, J. P., 1993. *Biens communs : les leures de la privatisation*. Le Monde diplomatique, Paris, du Date, pp. 71-73.
- Zolty, A., 1996. *La filière cotonnière dans les turbulences de la libéralisation*. Afrique Agriculture, Paris, du Date, pp. 58-59.
- Zolty, A., 1997. *Un débat ouvert devrait être initié sur la mutation de la filière coton en zone franc*. Afrique Agriculture, No. 249, du juin 1997, pp. 59-61
- Zolty, A., 1998. *Va-t-on filer du mauvais coton*. Afrique Agriculture, No. 260, du Juin 1998, pp. 2